

**BULLETIN  
D'INFOS**

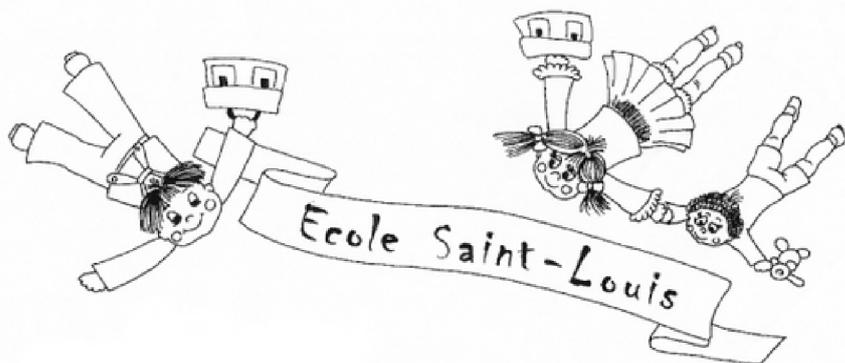
**2023-2024**

**N°2 - SEPT-OCT**

Rue de l'église, 12  
6120 Ham-s-Heure  
071/21.84.41

[www.ecolesaintlouis.be](http://www.ecolesaintlouis.be)

# Ecole Saint-Louis



Chers parents,

La vie quotidienne de l'école a repris. Le rythme de croisière est désormais lancé. Les bonnes habitudes sont remises sur les rails. Les classes ont déjà mis en route quelques projets et animations intéressantes...

Bref, toutes les conditions pour passer une bonne année scolaire sont réunies.

Voici donc quelques informations utiles pour entamer le premier trimestre sereinement.



---

# SEMAINE DE LA MOBILITÉ

La **semaine du 18 au 22 septembre** aura lieu la semaine de la mobilité et du développement durable, organisée par le service urbanisme/mobilité de l'administration communale d'Ham-sur-Heure.

Durant cette semaine, de nombreuses animations auront lieu avec les classes primaires et maternelles, grâce à la police locale, aux enseignant(e)s et à plusieurs ASBL actives dans le domaine.



Nous vous rappelons que la **rue de notre école sera entièrement fermée** à la circulation des voitures entre **7h45 et 9h**, ainsi que de **14h45 à 16h**.

Plusieurs adultes de la commune et de la police locale, seront présents aux extrémités de la rue pour vous conseiller de vous garer au **parking du Hublot** et ainsi conduire vos enfants jusqu'à l'école, à pied.

Nous ne pouvons que vous encourager à poursuivre cette pratique **durant toute l'année**, pour améliorer la mobilité dans la rue de l'église et surtout, veiller à la sécurité de nos élèves, aux heures de pointe.

C'est aussi l'occasion de pousser vos enfants à venir à l'école **à pied** ou **à vélo**, dès que leur âge le permet !

Merci de votre compréhension.

Pour l'horaire des activités de vos enfants, voir le journal de classe et la feuille de communication à compléter...



---

# DINERS...

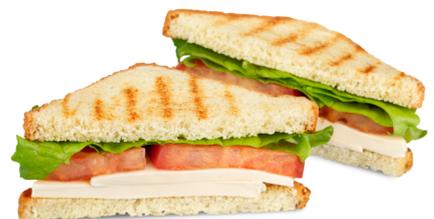
La reprise des dîners complets aura lieu ce **lundi 18 septembre**. Attention, les réservations se font **uniquement** via le formulaire en ligne sur notre site internet. Les **réservations** doivent se faire impérativement **AVANT le jeudi midi** de la semaine qui précède.

Annuler un repas commandé ? C'est possible, à condition de téléphoner à l'école, **avant 9h00** le jour même. Il ne vous sera alors pas facturé.

Les repas, à l'école, ne sont pas toujours une tâche simple et un moment qui devrait être convivial se transforme parfois en épreuve longue et difficile, surtout avec les plus petits... Nous attirons votre attention pour que le moment du dîner ne soit pas interminable et se déroule sereinement :

- Ne donnez pas de **trop grosses quantités**. Souvent, certains petits n'arrivent pas au bout de leurs tartines. Privilégiez plutôt une collation supplémentaire que l'enfant pourra prendre plus tard, s'il a encore faim, à la garderie.
- C'est vous qui connaissez le mieux votre enfant. Mettez des aliments que vous êtes certains **qu'il aime manger**. Les personnes surveillant le repas ne doivent pas obliger les enfants à manger à tout prix.
- Si possible, préparez **avec les enfants** leur boîte "lunch", pour qu'ils découvrent les aliments avec vous.
- Nous ne forçons jamais les enfants à manger tout leur repas ou à boire l'entièreté de leur soupe. L'apprentissage de la découverte de nouveaux goûts ou aliments ne doit pas se faire à l'école, mais à la maison, là où ils ont plus de temps et de calme pour eux.
- Enfin, si votre petit n'a pas bien mangé le midi, les institutrices vous en informent le plus souvent possible.

Merci de votre compréhension.



# VTT DE L'ASSOCIATION DES PARENTS...

Dimanche **24 septembre**

**8ème édition !**

Participez à cet événement sportif et familial qui a rassemblé des centaines de vététistes les années précédentes. **Trois boucles** de difficultés diverses vous offrent la possibilité de parcourir...

**de 20 à 65 km**  
+ parcours familial  
**ouvert à tous à partir de 8h00**

Mais aussi...

**Balades pédestres** de 5 et 10 km

A 10h : parcours "vélo enfants de ST-Louis",  
encadré par des adultes



La dynamique association des parents **vous attend** et a besoin d'un coup de pouce.

Vous désirez **aider** ?

Contactez David  
**0472/137.38.09**

ou [ddelecaut@hotmail.com](mailto:ddelecaut@hotmail.com)



Paiements possibles via l'appli Payconiq... Pensez à l'installer sur vos smartphones !



---

# FICHES SIGNALÉTIQUES

Vous avez reçu les fiches signalétiques de vos enfants. Merci de bien **vérifier** si les informations renseignées sont correctes (numéros de GSM, adresses e-mail, changement d'adresse éventuel, etc.). C'est aussi sur ce document que vous donnerez votre **autorisation**, s'ils peuvent **rentrer seuls** à la maison, après l'école.

## APPEL AUX DONNS

Me. Carinne est à la recherche de **balles de tennis** usagées et de petits boitiers jaunes "**œufs Kinder**", pour des jeux dans la cour de récréation.



## ÉTUDES ET GARDERIES

Rappelons que le forfait garderies est de **1,20€** par jour et par famille.

De **15h30 à 16h50** :

- la garderie a lieu dans la **grande salle** et dans la cour.
- les enfants sont surveillés par Me. Karine, surveillante, et M. Jean-François, éducateur spécialisé.
- du matériel ludique est à leur disposition s'ils ont terminé leur travail.
- une période déterminée est consacrée à l'**accompagnement de leurs devoirs et leçons**, mais nous ne pouvons garantir la finalisation de ceux-ci. Le suivi du travail scolaire à domicile de vos enfants reste un **canal privilégié** qui doit vous permettre de suivre leur évolution. La supervision de leur **journal de classe** est le devoir des parents.

A partir de **16h50** :

- les enfants de primaire restant sont conduits en maternelles, sous la surveillance de Me. Marie. Un supplément de **0,60€** est demandé.

---

# RESPECT DES HORAIRES

Nous vous rappelons que l'heure de début des cours, tant en maternelle qu'en primaire, est **8h30**. Il est impératif que l'élève **arrive à l'heure à l'école** afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités, ni de le pénaliser dans ses apprentissages. Le début d'une journée est un **moment crucial** dans les rituels des enfants.

Cet horaire est clairement stipulé dans notre règlement d'ordre intérieur.

## À VOS AGENDAS

- Samedi 16 et dimanche 17 septembre : Marche et procession du **Bienheureux Richard**
- Lundi 18 septembre : Excursion des **P1 à la ferme des 3 Centenaires**

Activité **mobilité** des P5 & P6

- Mercredi 20 septembre : Activité **mobilité** des P3 & P4 ainsi que des M1
- Vendredi 22 septembre : Activité **mobilité** des P1 & P2 ainsi que des M2 & M3
- Dimanche 24 septembre : **VTT "Boucles de St-Louis"** de l'Association des parents
- Lundi 25 et mardi 26 septembre : **Journées pédagogiques** pour toute l'école

*Formations dans le cadre du Contrat d'Objectifs*

- Vendredi 29 septembre : **Célébration** de rentrée "Rayonnons autour de nous"
- Jeudi 5 octobre : **Journée pédagogique en P3 & P4**

*Formation obligatoire au nouveau programme dû à l'entrée dans le Tronc commun*

- Jeudi 16 novembre : **Soirée "Jeux de société"** de l'Association des parents
- Lundi 20 novembre : **Photos** scolaires
- Mercredi 6 décembre : fête de **Saint Nicolas**
- Lundis 22 & 29 janvier 2024 : **Journées pédagogiques** pour toute l'école

*Formations dans le cadre du Contrat d'Objectifs*

- 
- Samedi 27 janvier 2024 : **Souper** traditionnel de l'école
  - Jeudi 14 mars 2024 : **Journée pédagogique** en P1 & P2

*Formation obligatoire à "l'approche évolutive des enfants en difficulté"*

- Du 18 au 22 mars 2024 : **Classes de mer** à Oostduinkerke (P3 à P6)
- Mercredi 27 mars 2024 : **Finale** du cross de l'ADEPS
- Samedi 1er et dimanche 2 juin 2024 : Grande **fancy-fair** annuelle
- Du lundi 24 au vendredi 28 juin 2024 : **CEB**

## CONGÉS SCOLAIRES 2023 - 2024

- Mercredi 27 septembre : Fête de la **Communauté Wallonie-Bruxelles**
- Du 23 octobre au 3 novembre : Congé de Toussaint
- Du 25 décembre au 5 janvier 2024 : Vacances de **Noël/Nouvel-an**
- Le mardi 13 février 2024 : **Mardi gras**
- Du 26 février au 8 mars 2024 : Congé de **carnaval**
- Lundi 1er avril 2024 : Lundi de **Pâques**
- Du 29 avril au 10 mai 2024 : Vacances de **printemps**
- Lundi 20 mai 2024 : Congé de **Pentecôte**
- Samedi 6 juillet 2024 : **Vacances** d'été

## NOUVELLE PROCÉDURE DE MAINTIEN

Le pacte d'excellence vise à **favoriser la réussite scolaire** et à réduire le recours au redoublement car cette pratique renforce les inégalités. Dans le cadre du Tronc commun, des leviers sont mis en place pour **déceler** le plus rapidement possible les difficultés d'apprentissage de chaque élève. L'objectif est d'implanter des stratégies pédagogiques pour soutenir la réussite de l'élève en difficulté.

Lorsque des difficultés d'apprentissage persistent, un **accompagnement personnalisé** est activé, des mesures de soutien sont discutées **avec les parents** et sont **évaluées** à différents moments de l'année. Une trace de ce suivi est encodée dans le **DAccE** (Dossier d'**A**ccompagnement de l'**É**lève).

---

Le **maintien** de l'élève dans son année ne peut dès lors être envisagé qu'en **dernier recours**, c'est-à-dire lorsque toutes les mesures de soutien mises en place en amont n'ont pas permis à l'élève de progresser suffisamment pour poursuivre avec fruit les apprentissages de l'année scolaire suivante.

Vous trouverez ci-dessous, le **calendrier** de l'établissement planifiant les éléments en lien avec cette nouvelle réforme d'**approche évolutive des difficultés de l'élève**.

### **Périodes d'évaluation formative et sommative :**

- 17 Novembre : 1er journal des progrès
- 02 Février : 2ème journal des progrès
- 26 Avril : 3ème Journal des progrès
- Juin : Semaine d'évaluation de P1 à P5 - CEB en P6



### **Ouverture des DAccE (uniquement pour les élèves en difficulté) :**



- Du 25/09 au 10/11 : observation et 1er bilan de synthèse
- Du 29/01 au 15/03 : observation et 2ème bilan de synthèse
- Du 03/06 au 04/07 : observation et 3ème bilan de synthèse

### **Périodes de conseils de classes (internes à l'école) :**

- Du 6 au 10 novembre
- Du 5 au 10 février
- Du 15 au 19 avril
- Du 1er au 3 juillet



### **Réunions de parents :**



- Septembre-Octobre : **Information** aux classes de primaire
- Octobre-Novembre : **Information** aux classes maternelles
- Janvier-Février : réunions de parents **individuelles**

### **Décisions de maintien :**

- Du 03/06 au 02/07 - Procédure en école, via le DAccE
- Du 03/07 au 05/07 - Concertation avec les parents
- Jusqu'au 12/07 - Recours éventuel

